

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Garantie des prix :

Les tarifs appliqués sont Toute taxe comprise (TVA à 10% et TVA à 20% boisson alcoolisée) et sont valables jusqu'au mois de décembre 2016. Ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques (Taux de TVA); les tarifs applicables étant alors ceux en vigueur le jour de la manifestation.

Conditions de réservation :

Le jour de la réservation, des arrhes d'un montant de 200 € vous seront demandés. Le non paiement de cette somme entraînera l'annulation de la réservation.

Garantie des couverts :

La confirmation du nombre exact de couverts devra être confirmée au plus tard 15 jours avant la prestation. C'est ce nombre qui constituera la base minimale de la facturation. La confirmation doit nous parvenir par courrier ou télécopie, aucun nombre n'étant pris par téléphone.

Heures supplémentaires :

Après 1 heure du matin, les frais du personnel vous seront facturés, 25 euros par heure supplémentaire et par personne en service. Toute demi-heure entamée étant facturée.

Condition particulière pour les buffets « seul » avec service :

Les tarifs des buffets avec service sont valables pour les prestations de la journée entière. Si vous souhaitez uniquement un buffet avec service pour votre prestation, une majoration de 9.00€ par personne (par rapport au buffet en livraison) vous sera appliquée. Celui-ci comprend la mise en place de la table, le service, la vaisselle, le nappage.

Condition de cuisine et vaisselle :

Nos tarifs sont applicables uniquement sur les lieux équipés de cuisine (four, piano gaz, lave vaisselle) sinon une majoration de 7.00€ par personne sera facturée.

Assurance, détérioration, casse ou vol :

Toute perte, dégradation, disparition, casse du matériel mis à la disposition des clients ou les biens de quelques natures qu'ils soient, appartenant à nos clients ou à leurs invités, ne peuvent être inclus dans le prix de nos prestations, ni couvert par une assurance. Ces frais complémentaires sont à la charge du client. Il appartiendra au client d'assurer à ses frais les biens de valeur, que ses invités ou lui-même introduiraient sur le lieu de la manifestation.

Hygiène :

Par mesure d'hygiène aucune marchandise ne peut être reprise ou échangée. Nous prévoyons les boissons jusqu'à la fin du repas, vous devez vous occuper des rafraîchissements ainsi que les verres par la suite.

Modalité de paiement :

Le règlement doit être effectué au plus tard 10 jours suivant la prestation. Tout retard de paiement entraînera des pénalités de 0,5% par période de 5 jours de retard, sans mise en demeure préalable, toute période de 5 jours entamée étant considérée comme acquise.

La réservation de nos services implique l'acceptation des présentes conditions.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____ .

SIGNATURE

Précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »